



**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Ville de Administration
Reçu le: 31 MAI 2011
Séance CA du:
Décision:
À l'ordre du:
Quorum:

- Diffusion**
- MM. Maudet
 - Pagani
 - Mmes Salerno
 - Alder
 - MM. Kanaan
 - Moret
 - Burri
 - Macherel
 - Drahusak
 - Mmes Heurtault
 - Charollais
 - Koelliker
 - Luthi
 - Cerda
 - MM. Krebs
 - Lévrier
 - Zagato
 - Emeterio
 - Thierrin
 - Mermillod
 - Schweri
 - Service juridique
 - SCM
 - Dossiers et documentation
 - Mis

DÉCISION
du 26 MAI 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 23 mars 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 mars 2011,
ayant pour objet :

**un crédit de 9 734 700 F destiné à des travaux de mise en conformité et
d'entretien du centre artisanal situé au 2, rue du Vélodrome, sur la
parcelle N° 366, feuilles 22 et 23 de Genève, section Plainpalais,**

EST APPROUVÉE avec les remarques suivantes :

1. *La Police du feu (Département des constructions et des technologies de
l'information) assure le suivi des autorisations de construire N^{os} DD 98207
et 103663.*
2. *Des subventions en faveur de l'efficacité énergétique sont éventuellement
disponibles, auprès du Service de l'énergie.*

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève	2 ex
SSCO-SF, SPDE, SEC.CIV., SCANE	1 ex
SSCO	2 ex